

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dérogação au paragraphe 2 de l'article 44 de l'*Instruction générale n° Q-9*

- Gaudreau, Yvon
Intact Gestion de placements inc.
- Gaudreau, Yvon
Intact Gestion de placements inc.

Une dérogation a été accordée à ces représentants leur permettant de déroger aux dispositions de du paragraphe 2 de l'article 44 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'agir à titre de responsable des titres dérivés

- Panneton, Christian-Marc
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.
- Vézina, Dominique
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.

Une autorisation a été accordée à ces représentants afin d'agir à titre de responsable des titres dérivés.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Gestion de placements Hélène Dion inc.

Approbation de l'emprunt de 85 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Hélène Dion en faveur de Gestion de placements Hélène Dion Inc., conseiller en valeurs de plein exercice.

Marchés Capitaux Phincorp, Inc.

Approbation de l'emprunt de 17 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 2053719 Ontario Inc. en faveur de Marchés Capitaux Phincorp, Inc., conseiller en valeurs de plein exercice.

3.8.4 Autres

Aucune information.